



Position de l'UICN sur les questions techniques

Convention sur la diversité biologique

Quinzième session de la Conférence des Parties (COP15)

7-19 décembre 2022, Montréal, Canada

Principaux messages de l'UICN

Biodiversité marine et côtière

L'UICN encourage les Parties à la COP15 à convenir des procédures et modalités décrites dans les annexes du document CBD/SBSTTA/Rec/24/10 pour modifier les descriptions des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) et pour décrire de nouvelles zones.

L'UICN souligne la nécessité urgente d'un Programme de travail pertinent et renforcé sur la biodiversité marine et côtière, afin que celui-ci soutienne pleinement la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après-2020 en ce qui concerne les questions marines.

L'UICN appelle les Parties à veiller à ce que des références aux menaces pour la biodiversité marine et côtière, ainsi qu'à sa conservation et son utilisation durable, soient incluses de manière appropriée dans le CMB pour l'après-2020.

L'UICN rappelle sa Résolution [WCC-2020-Res-122](#) sur la protection des écosystèmes et de la biodiversité des grands fonds marins par un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins et prie instamment les Parties d'en examiner les dispositions.

Espèces exotiques envahissantes

L'UICN et son Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE) accueillent favorablement l'invitation à évaluer l'ampleur des impacts négatifs des agents pathogènes ou parasites exotiques et des espèces exotiques envahissantes susceptibles de transmettre des agents pathogènes ou des parasites susceptibles d'affecter la biodiversité.

L'UICN recommande une référence systématique et cohérente aux solutions fondées sur la nature tout au long du texte de la décision.

Biodiversité et changements climatiques

L'UICN recommande de mettre considérablement à jour le projet de décision à la lumière des développements scientifiques et politiques depuis la dernière discussion sur ce point, en prenant acte, par exemple, des conclusions du Sixième rapport d'évaluation du GIEC, de la résolution de l'ANUE définissant les solutions fondées sur la nature et des récentes [décisions](#) adoptées par les parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris lors de la COP27/CMP17/CMA4 à Charm el-Cheikh, Égypte.

L'UICN recommande une référence systématique et cohérente aux solutions fondées sur la nature tout au long du texte de la décision.

Biodiversité et agriculture

L'UICN invite les Parties à examiner son rapport intitulé [Notre terrain d'attente : rétablir la santé des terres pour une agriculture durable](#), qui contient des recommandations claires sur l'importance de reconnaître la biodiversité comme un atout essentiel pour les systèmes de production agricole et, inversement, sur le rôle crucial que ces systèmes peuvent jouer dans la conservation de la biodiversité, entre autres.

L'UICN soutient globalement l'actuel projet de plan d'action 2020-2030 de l'initiative internationale.

Nature et culture

L'UICN se félicite des éléments et tâches liés au Programme de travail conjoint sur les liens entre la nature et la culture dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et soutient pleinement le projet de décision proposé, y compris son annexe, comme convenu précédemment, en 2019, par le Groupe de travail sur l'article 8(j) et dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mme Sonia Peña Moreno
Directrice
Centre des politiques
internationales
Siège mondial de l'UICN
sonia.penamoreno@iucn.org
www.iucn.org

Mme Victoria Romero
Responsable des
politiques, Biodiversité
Centre des politiques
internationales
Siège mondial de l'UICN
victoria.romero@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

Biodiversité marine et côtière

(Point 20 de l'ordre du jour)

AIEB

L'UICN soutient les efforts déployés jusqu'à présent pour clarifier les concepts et les modalités, et encourage les Parties à veiller à ce que le processus AIEB se poursuive sur la base des données scientifiques les plus récentes, et avec la pleine participation des experts et détenteurs de connaissances concernés. À cet égard, l'UICN se tient prête à apporter ses connaissances pour l'identification des Zones marines

des Nations Unies pour les sciences océaniques
au service du développement durable et à la
Décennie des Nations Unies pour la restauration
des écosystèmes.

L'UICN prend note avec préoccupation du

Biodiversité et changements climatiques

(Point 23 de l'ordre du jour)

La perte de biodiversité et les changements climatiques sont des défis indissociables et interdépendants, qui doivent être abordés d'urgence de manière cohérente, systématique et intégrée. Depuis 2019, lorsque ce point a été discuté lors de l'OSASTT23, de nouvelles évaluations scientifiques font état de l'exacerbation de ces crises jumelles, mais soulignent également que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est fondamentale pour un développement résilient face au climat. L'UICN accueille avec satisfaction la note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBSTTA/23/3), souscrit aux messages clés ressortant de l'examen des nouvelles informations scientifiques et techniques sur la biodiversité et les changements climatiques, et invite les Parties à prendre note des conclusions du

